

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/06/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 56

relative à l'acceptation d'un don de 159 ordinateurs portables

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles 712-3

Vu l'arrêté de la Présidente de la Région Occitanie du 04/04/2020,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

L'acceptation du don de 159 ordinateurs portables à destination des étudiants d'une valeur unitaire de 433.20€ TTC, soit une dotation totale de 68 878.80€TTC.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA